

Portant validation du devis de la société VIA FRANCE dans le cadre d'un aménagement piétonnier Boulevard des Monts

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis d'aménagement d'une allée en béton désactivé boulevard des Monts par la société VIA FRANCE.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société VIA FRANCE d'une prestation d'un montant de 40 106 € HT.

signé électroniquement le 15/10/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

